

COMMUNE DE DESAIGNES (Ardèche)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2019

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement du budget général

III. La section d'investissement du budget général

IV. Les données synthétiques du budget général – Récapitulation

V. Les données synthétiques des budgets annexes

Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note, disponible sur le site Internet de la commune, répond à cette obligation.

Le Maire (ordonnateur) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par le Maire (ordonnateur), pour approbation, au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote devant intervenir normalement avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Compte tenu de la crise sanitaire, le vote du compte administratif 2019 a été reporté au 31 juillet 2020.

Le conseil municipal de Désaignes doit voter ainsi trois comptes administratifs distincts : le budget général et deux budgets annexes pour le Service des Eaux et le Local Commercial (Auberge de la Fontaine). Le budget général est voté TTC (toutes taxes comprises), alors que les 2 budgets annexes sont votés HT (hors taxe). A noter cependant que le budget général inclut dorénavant quatre services assujettis à la TVA (Les Essentielles - La Source – Atelier de Maroquinerie – Rénovation ancien hôtel-restaurant).

Les comptes administratifs 2019 ont été votés le 28 juillet 2020 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ils sont en concordance avec la comptabilité du receveur municipal (comptes de gestion).

II. La section de fonctionnement du budget général

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des services rendus (cantine, redevance occupation domaine public, concessions cimetièrre, coupes de bois, mise à disposition de personnels...), des revenus des immeubles (loyers), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions et des atténuations de charges de personnels (remboursements d'assurance notamment, emplois aidés).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 060 776,45 euros (hors résultat reporté de l'exercice 2018).

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent une dépense nette de 374 220,59 euros, soit 42,44 % des dépenses de fonctionnement de la commune, déduction faite notamment des remboursements obtenus au titre des emplois aidés, des remboursements d'assurance perçus et des mises à disposition (CC Pays de Lamastre, Service des Eaux...).

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 881 769,28 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux qui comprennent taxe d'habitation et taxes foncières : montant 2017 = 247 090 € (dont 5 728 € de reliquat 2016) ; montant 2018 = 241 203 €, montant 2019 = 248 541 €.
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les produits des services (en 2017 = 132 708 € ; en 2018 = 136 349 € ; en 2019 = 125 397 €) et les revenus des immeubles (en 2017 = 49 111 € ; en 2018 = 47 265 € ; en 2019 = 47 247 €) ;

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
25.97	Dépenses courantes	229 008.83	Excédent 2018 reporté	297 095.97	21.88
54.58	Dépenses de personnel	481 195.44	Atténuation de charges	20 200.21	1.49
			Produits des services	125 396.54	9.23
13.21	Autres dépenses de gestion courante	116 521.16	Impôts et taxes	310 040.58	22.83
3.34	Dépenses financières	29 458.30	Dotations et participations	538 375.83	39.66
			Autres recettes de gestion courante	47 672.14	3.51
			Recettes financières	13.22	
			Opérations d'ordre entre sections (dont travaux en régie)	18 486.47	1.36
2.90	Opération d'ordre entre section (amortissements)	25 585.55	Produits exceptionnels	591.46	0.04
100%	Total général	881 769.28	Total général	1 357 872.42	100%

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux 2019, concernant les ménages, n'ont pas été augmentés et sont restés les suivants :

- . Taxe d'habitation = 6,50 % ;
- . Taxe foncière sur le bâti = 10,48% ;
- . Taxe foncière sur le non bâti = 48,43% ;

Ainsi, le produit net de la fiscalité locale s'élève à 248 541 € en 2019.

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est votée et perçue par la CC du Pays de Lamastre. Son taux 2019 n'a pas été augmenté non plus (24,73%). A titre de compensation, la communauté de communes reverse à notre collectivité une somme forfaitaire annuelle de 35 669 €.

d) Les dotations de l'Etat

En 2019, les dotations versées par l'Etat se sont élevées à un total de 508 211 €, soit une augmentation de 1,49 % par rapport à l'an passé.

Elles se décomposent comme suit :

- **Dotations Forfaitaire** : c'est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de population et de superficie.

On peut dire que le montant perçu en 2019 est stable par rapport à celui de 2018 avec une somme de 262 141 € (+ 153 €). (en 2018 = 261 988 € ; en 2017 = 260 918 € ; en 2016 = 271 007 € ; en 2015 = 288 180 € ; en 2014 = 306 822 € ; en 2013 = 313 129 €).

• **Dotation de Solidarité Rurale** : Elle comporte une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

A ce titre, la commune a perçu la somme de 246 070 € en 2019, soit une augmentation de 3,06 % par rapport à 2018 (en 2018 = 238 781 € ; en 2017 = 224.464 € ; en 2016 = 188.749 € ; en 2015 = 170.009 €).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent, et notamment :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple en 2019 : subventions relatives à l'aménagement du bourg, à l'acquisition de l'ancien hôtel-restaurant...),
- le remboursement de la TVA (compensation) par l'Etat au titre des dépenses d'investissement réalisées l'année n-2,
- éventuellement le recours à l'emprunt.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
			Excédent 2018 reporté	182 769.19	19.84
			FCTVA	76 974.00	8.35
6.60	Remboursement d'emprunts, caution	73 565.45	Mise en réserves (affectation résultats 2018)	99 948.97	10.85
0.02	Rembt taxe aménagement	196.91	Taxe aménagement	1 146.54	0.12
85.51	Travaux et acquisitions	953 113.99	Constatation dette SDE07, caution	9 951.64	1.08
			Emprunt	270 000.00	29.30
0.41	Etude adressage communal	4 602.60	Régul.dépenses 2018	5 402.09	0.59
1.83	Subventions d'équipement versées	20 380.28	Subventions d'équipement reçues	205 233.80	22.28
3.97	Opérations patrimoniales	44 300.14	Opérations patrimoniales	44 300.14	4.81
1.66	Opérations d'ordre entre sections (dont travaux en régie)	18 486.47	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	25 585.55	2.78
100%	Total général	1 114 645.84	Total général	921 311.92	100%
	Restes à réaliser	323 836.52	Restes à réaliser	259 943.98	

c) Les principales réalisations de l'année 2019 sont les suivantes :

- **Travaux** : adressage communal (étude et mise en place des panneaux), garde-corps au plan d'eau, aménagement forge (abords et fenêtres), mise aux normes électricité Salle Polyvalente, escalier de secours à l'école, aménagement du bourg (quartier du Monument aux Morts et traversée du village sur la RD533 avec passerelle en encorbellement et plateaux traversants), avance versée au SDEA07 (maître d'ouvrage délégué) pour les travaux de rénovation de l'ancien hôtel-restaurant, aménagement atelier de maroquinerie....

- **Acquisitions** : ancien hôtel-restaurant, matériels de transport (tracteur avec godets), matériels informatique Mairie et Ecole, estrade avec remorque, jeux extérieurs, tables, poubelles, pots fleurs, guirlandes de Noël, débroussailleuse, panneaux signalisation...

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 4 166,20 € (aménagement du bourg),

- de la Région : 186 230,40 € (achat ancien hôtel-restaurant, aménagement du bourg dans le cadre de l'Appel A Projets Villages Remarquables),

- du Département de l'Ardèche : 10 000,00 € (1^{er} acompte pour la passerelle en encorbellement),

- de La Poste : 4 837,20 € (travaux Agence Postale Communale).

IV. Les données synthétiques du budget général

a) Résultats 2019 (y compris les restes à réaliser)

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultats 2019
Fonctionnement	881 769.28	1 357 872.42	476 103.14
Investissement	1 438 482.36	1 181 255.90	- 257 226.46
Total	2 320 251.64	2 539 128.32	218 876.68

b) Etat de la dette

Les investissements 2019 ont été réalisés avec de l'autofinancement mais également avec un emprunt de 270 000 € pour les travaux d'aménagement du bourg.

Un prêt court terme de 100 000 € figure également dans les recettes restant à réaliser. Souscrit fin 2019, il servira à financer la TVA sur ces travaux, dans l'attente du remboursement partiel de la TVA en 2021, via le FCTVA.

L'encours de la dette (capital restant dû) au 31 décembre 2019 est ainsi de 1 375 014,32 € et le montant total des annuités (capital + intérêts) payé en 2019 de 102 832,62 €. Ce dernier chiffre, nettement inférieur à l'année 2018 (198 265,93), s'explique essentiellement par le remboursement du solde du préfinancement FCTVA (70 000 €) et par la fin du prêt de restructuration de la Mairie (échéance de 24 705,31 €).

V. Les données synthétiques des budgets annexes

a) Budget "Service des Eaux" (montants HT)

1- Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
15.56	Dépenses courantes	28 136.89	Excédent 2018 reporté	62 746.11	24.79
			Vente d'eau	118 975.25	47.00
33.15	Autres dépenses de gestion courante	59 928.24	Impôts, taxes et redevances	40 487.98	16.00
8.54	Dépenses financières	15 443.47			
42.67	Dotations aux amortissements	77 142.43	Amortissement subventions	30 436.80	12.02
0.08	Charges exceptionnelles	147.28	Produits exceptionnels	488.70	0.19
100%	Total général	180 798.31	Total général	253 134.84	100%

2 - Vue d'ensemble de la section d'investissement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
12.34	Remboursement emprunts	50 688.25	Affectation résultat 2018	53 522.26	12.36
7.41	Amortissement subventions	30 436.80	Emprunt	203 000.00	46.88
5.05	Etudes (diagnostic AEP, avant-projet AEP Captages- Les Jouves)	20 747.00	Subventions d'équipement	52 088.00	12.03
0.12	Achat pompe	475.46			
63.57	Travaux en cours (AEP sous RD533, travaux liés au diagnostic AEP, captage de l'Hermet)	261 133.92	Amortissements	77 142.43	17.81
11.51	Ecritures d'ordre	47 280.00	Ecriture d'ordre	47 280.00	10.92
100%	Total général	410 761.43	Total général	433 032.69	100%
	Restes à réaliser	6 797.86	Restes à réaliser	29 499.00	

En matière d'eau et d'assainissement, les principales réalisations de l'année 2019 sont les suivantes :

- fin des travaux de reprise des réseaux d'eau potable sur la RD533 en agglomération,
- fin de l'étude relative au diagnostic d'eau potable, et travaux correspondants,
- fin de la procédure administrative concernant le captage de l'Hermet,
- étude d'avant-projet pour les travaux de réduction des fuites sur la conduite d'adduction d'eau potable allant des captages au réservoir des Jouves avec remplacement et renforcement de la conduite existante en PVC collé,
- acquisition d'une pompe.

3 - Résultats 2019 (y compris les restes à réaliser)

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultats 2019
Fonctionnement	180 798.31	253 134.84	72 336.53
Investissement	474 363.76	462 531.69	- 11 832.07
Total	655 162.07	715 666.53	60 504.46

4 - Etat de la dette

Les investissements 2019 ont été financés avec un emprunt de 43 000 € sur 15 ans à un taux de 0,96%.

Un prêt de 160 000 € (restes à réaliser de l'exercice 2018) a été encaissé également en 2019.

L'encours de la dette (capital restant dû) au 31 décembre 2019 est de 447 662,86 € et le montant des annuités (capital + intérêts) versées en 2019 de 65 416,72 €.

A noter enfin qu'un des emprunts concernant le collecteur d'assainissement "Fromagerie-Désaignes" s'est terminé en 2019 (montant de l'échéance correspondante = 4 934,09 €).

b) Budget "Local commercial" (montants HT)

- **Résultats 2019** : Cette année, le compte administratif se résume principalement en dépenses au remboursement du prêt contracté lors de l'aménagement de l'Auberge de la Fontaine et aux amortissements correspondants à ces travaux. Les recettes ont été assurées par les loyers (fonctionnement) et une subvention d'équipement versée par le budget communal (8 820 €).

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultats 2019
Fonctionnement	4 327.47	12 335.65	8 008.18
Investissement	23 918.80	17 791.15	-6 127.65
Total	28 246.27	30 126.80	1 880.53

• **Etat de la dette**

Un emprunt de 123.000 € avait été réalisé en 2005 pour financer les travaux d'aménagement de l'Auberge de la Fontaine. L'encours de la dette au 31 décembre 2019 est de 10 097,92, la dernière échéance du prêt étant fixée au 25 janvier 2020. Le montant de l'annuité (capital + intérêts) versée en 2019 est de 10.443,23 €.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Désaignes, le 28 juillet 2020.

Le Maire,

François SOUBEYRAND.

A circular official stamp of the Municipality of Désaignes is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE DESAIGNES' and '07 (Ardennes)'. The signature is written in a cursive style and extends across the top and right sides of the stamp.